

Réappropriation des espaces publics : pour mieux dominer ?

La revendication d'une « réappropriation de l'espace public », initialement portée par des associations et des collectifs d'habitants, fait désormais partie des lieux communs du discours politique, urbanistique et médiatique. Elle fait clairement écho à l'appel lancé par Henri Lefebvre à la « réappropriation de la vie urbaine ». Mais parle-t-on bien de la même chose ?

Pour Lefebvre, le droit à la ville ne sera réalisé tant que les citoyens – le peuple – ne se réapproprient une qualité essentielle de la vie en ville : la centralité urbaine. Certes, cette condition n'est pas en soi suffisante pour qu'advienne le droit à la ville, mais elle est nécessaire, et, plus encore, stratégique. Suivons un instant son raisonnement : « *chaque grand type de société a eu son type de ville* » et « *chaque type urbain a proposé et réalisé une centralité spécifique* » : l'agora des grecs, le forum romain, la place de marché médiévale, le centre de consommation de la ville capitaliste, dès le 19^e siècle, le centre de décision de la ville néo-capitaliste, au 20^e siècle. Ce panorama, esquissé à la fin des années 1960, doit aujourd'hui être complété par le centre en voie de gentrification de la ville néolibérale. Mais le propos historique de Lefebvre ne se veut pas descriptif. C'est la nécessité politique pour toute réforme urbaine de produire sa propre centralité qu'il veut mettre en exergue. La Commune de Paris de 1871 lui offre son modèle en la matière, sa référence historique essentielle. Il l'interprète sans détours, comme « *le retour en force vers le centre urbain des ouvriers rejetés vers les faubourgs et les périphéries, leur reconquête de la ville, ce bien entre les biens, cette valeur, cette oeuvre, qui leur avaient été arrachées* ». Nouvelle société, nouvelle ville, nouvelle centralité – plus libre, plus égalitaire, socialement plus réussie.

A Bruxelles, historiquement, c'est au centre de la ville que l'on trouve les quartiers d'habitat populaire, pas dans des villes nouvelles ou des grands ensembles en périphérie. Le cas de Bruxelles est donc précisément là pour infirmer les interprétations béates (ou habilement détournées) du droit à la ville : la proximité du centre-ville des populations les moins bien positionnées dans les rapports sociaux n'est pas du tout une condition suffisante d'émancipation. Prétendre régler les questions sociales en ne traitant que les formes urbaines revient à prétendre que l'amélioration des lieux centraux – leur « revitalisation », comme on dit à Bruxelles – mènerait automatiquement à l'amélioration des perspectives d'existence des gens qui y habitent ou en font usage. Plus pernicieusement, cet amalgame mène à dé-politiser le débat sur l'aménagement des territoires de la ville. Or, politique, ce débat l'est profondément.

Les valeurs des espaces publics

C'est pourtant sur cette voie dé-politisante qu'une série d'initiatives bruxelloises récentes paraissent s'être engagées. Aussi prétendument audacieuses que généreusement médiatisées, celles-ci portent haut et clair un discours sur la « réappropriation de l'espace public » à Bruxelles, au centre de la ville en particulier.

Picnic the streets, par exemple. Pour l'un des instigateurs de l'événement, philosophe lui aussi, s'exprimant au lendemain de la première édition de l'événement dans une lettre ouverte au Bourgmestre de Bruxelles, « *ce fut un moment magique pour notre ville* ». Qui est ce « nous » ? Le même qui aurait répondu à un appel, disons, à l'occupation de tous les bâtiments vides, publics et privés, par les mal- ou les pas-du-tout-logés ? « *Notre ville, capitale de l'Europe, se doit de montrer le chemin* ». Qui décide du « chemin » ? Ne pas nommer qui parle, ne pas dire d'où « on » parle, comme si

« nous = tous », est une première condition de dé-politisation.

Certes, penser que les voitures occupent une place trop importante à Bruxelles, en mouvement comme à l'arrêt, est un constat empiriquement fondé. Mais ces faits empiriques ne décrivent pas pour autant un monde enchanté où les rapports sociaux auraient disparu, où les politiques sur la ville ne seraient inspirées par aucune stratégie. Le PRAS démographique n'est-il pas là, précisément, pour rappeler qu'un cortège d'arguments empiriques prépare bien souvent une cause – ici, en l'occurrence, « mettre en valeur » et « optimiser » ce que le pouvoir régional considère désormais comme sa principale « ressource » : le territoire, celui de la « zone du canal » en particulier ?

Ce projet passe notamment par la « revalorisation » des espaces publics. Le temps semble révolu où les classes dominantes pensaient le centre de la ville en termes monofonctionnels et l'aménageaient en conséquence, c'est-à-dire, en centre des (de leurs) affaires, généreusement dotés d'accès routiers le reliant à des quartiers résidentiels exclusifs et excentrés, mis au vert. Aujourd'hui, l'heure est au réinvestissement multifonctionnel du centre et à sa montée en gamme sociale et symbolique – un lieu *to live, work and play*, comme disent les promoteurs. Ceci appelle à valoriser une toute autre conception des espaces publics au centre-ville : esthétiques, propres, animés, confortables, sécurisés, contrôlables,... mais sans pour autant sacrifier complètement la fluidification du trafic motorisé individuel.

Les appels à la « remise en valeur » des espaces publics de centre-ville, en mode picnic du dimanche ou terrasses branchées, architectures « de qualité » ou apéros à la plage, sont devenus une constante des politiques contemporaines dites de « renaissance urbaine ». L'enjeu est désormais de fixer les termes concrets de cette « valeur » : valeur d'usage pour le repos, le jeu, la discussion et le débat,... ou valeur foncière pour la consommation et la spéculation ? Valeur esthétique pour l'habitant ou d'image de marque pour le client (et l'architecte) ?

Des réappropriations bien encadrées

Les initiatives récentes de « réappropriation de l'espace public » à Bruxelles s'inscrivent aussi dans une histoire. Depuis une dizaine d'années, on assiste en effet à la multiplication de formes de réappropriation très peu spontanées, initiées tantôt par le privé, tantôt par le public mais toujours soutenues par des autorités territoriales.

En 2002, c'est la société immobilière Robelco (promoteur de Tour & Taxis) qui en a donné le coup d'envoi en lançant *Art on Cows*, une exposition à grande échelle où des dizaines de vaches en plastique sponsorisées furent disposées dans les rues de Bruxelles-Ville avec la bénédiction de la Commune. Les mammifères en toc ayant été légèrement écornés par des passants, un esclandre politico-médiatique ne tarda pas à éclater contre les vandales qui démontraient ainsi ne rien comprendre à l'art. Le promoteur remit néanmoins le couvert deux ans plus tard avec la Horse Parade, cette fois dans des espaces nettement plus ciblés comme le Cinquantenaire, surveillés par des agences de gardiennage privées.

En 2007, c'est un autre promoteur immobilier, ProWinko, qui après concertation avec la commune d'Ixelles et la Région bruxelloise, commanda l'installation de *Cityscape*. Avec un double objectif : animer le chancre de l'avenue de la Toison d'Or en attendant d'un plan puis d'un permis d'urbanisme pour y construire un complexe commercial, et « ramener notre capitale sur la carte des endroits phares de l'événementiel d'art contemporain d'extérieur ». La sculpture fut démontée deux ans plus tard, mais « l'esprit » de *Cityscape* lui survécut, une ASBL parapublique ayant obtenu du promoteur le droit

« d'animer l'espace ». Depuis, différentes animations s'y succèdent : récemment, y trônait un showroom en plein air pour une marque de voiture...

On est donc bien loin d'une conception de l'espace public comme espace pluriel, d'expérimentation, de critique, d'expression des différences... La tendance n'est pas à l'apparition d'espaces d'affichage libre ou de bancs publics, ni même à la tolérance des rassemblements spontanés. Au contraire, espaces publicitaires et caméras de surveillance pullulent, tandis que nombre de parcs sont fermés dès la tombée de la nuit et que tout nouvel espace de sport en plein air est grillagé et accessible à des horaires bien précis. En mai dernier, Etterbeek adoptait même un règlement limitant à quatre le nombre de mendiants dans certaines rues de la commune. Le droit de se rassembler dans l'espace public, pour des raisons festives ou pour manifester des opinions, n'est pas donné à tout le monde ni en toute circonstance ; il est sans cesse sujet à des exceptions et des limitations, le plus souvent pour des motifs de maintien de l'ordre ou de tranquillité du voisinage. A Ixelles, on se rappelle que le réaménagement de la place Flagey entamé en 2002 avait donné lieu à un débat et à de grandes déclarations sur l'importance de la participation citoyenne, une mobilisation inattendue ayant forcé les pouvoirs publics à organiser un concours d'architecture qu'ils ne souhaitaient pas au départ. Mais une fois la place rouverte en 2008, toute forme de participation fut immédiatement exclue en ce qui concerne la programmation d'activités sur la place. Incapable d'envisager le partage de cette prérogative avec de simples habitants, la Commune privilégia dans un premier temps un partenariat avec les gestionnaires de l'ancienne Maison de la Radio qui voyaient alors la place comme leur « sixième salle ». Aujourd'hui, finie la musique : il semble plus facile d'obtenir l'autorisation d'occuper la place Flagey pour un événement publicitaire (par exemple le showroom d'une marque d'électro-ménager ou la fête privée d'une société multinationale d'audit) que pour une activité culturelle...

A Bruxelles de nos jours, coller une affiche en rue, un autocollant, ou dessiner sur un mur sont des actes passibles d'une forte amende ; distribuer un tract un tant soit peu politique est susceptible d'une confiscation des imprimés ou d'une arrestation administrative. Mais diffuser des dépliants publicitaires est toléré à tout coin de rue. Dans cette logique, il n'est pas étonnant de constater que certaines formes purement événementielles de « réappropriation », que leur accès soit gratuit (*Bruxelles-les-Bains, Apéros urbains,...*) ou payant (la piste de ski du Mont-des-Arts, le *Brussels Summer Festival,...*), n'hésitent pas parfois à clôturer l'espace public et à toujours donner davantage de place à la publicité, par le biais du sponsoring, du mécénat, ou du partenariat public-privé.

Si ces événements marquent bien une forme de « réappropriation de l'espace public » (et de ressources publiques), c'est en grande partie au profit d'entrepreneurs privés, de publicitaires et de marques. Une caractéristique est en effet qu'elles misent moins sur une multiplicité d'acteurs collectifs ayant un ancrage local (comités de quartiers, associations, lieux culturels,...) que sur l'action d'entrepreneurs privés. Parfois très médiatisés, ceux-ci se parent de vertus diverses et d'arguments culturels et citoyens suffisamment vagues et lisses pour ne fâcher personne, et se voient ainsi institués en partenaires incontournables des politiques urbaines. Carl de Moncharline en est un édifiant exemple. Cet ancien patron de boîte de nuit brimé par une précédente majorité politique à Bruxelles-Ville, s'est juré « de rehausser le niveau de Bruxelles par rapport aux autres capitales européennes ». Jamais à cours d'idées, surtout celles des autres, il s'est fait le chantre de « l'innovation » en se spécialisant dans l'importation de concepts de marketing urbain nés à l'étranger. Certains pouvoirs publics manifestement à cours d'idées font régulièrement appel à ses services pour appliquer, à Bruxelles et en Wallonie, des recettes réchauffées qu'ils auraient pu facilement trouver par eux-mêmes. *Bruxelles-les-Bains* et la *Nuit blanche* ? C'est lui qui aurait soufflé ces idées, venues de Paris, au bourgmestre de Bruxelles. *Louise High*

Heels ? C'est lui qui a lancé la version bruxelloise de cette compétition, soutenue notamment par la Région bruxelloise et par la RTBF, où 200 femmes courent 100 mètres en hauts talons sur l'avenue la plus chic de Bruxelles pour gagner quelques cadeaux. Le *Balloon's Day Parade* ? Cette marche importée des Etats-Unis, théoriquement adressée aux publics populaires et où défilent de grands ballons représentant des personnages de BD, c'est encore lui... La *Fête des voisins*, alias *Immeubles en fête*, la *Roller Parade*, la *Fiesta Latina*, l'*Art Truc Troc*, les *Brussels Fashion Days*,... ? Toujours lui. La plupart de ces opérations, organisées par sa société de production « *spécialisée dans des événements de grande dimension avec une prédilection pour des projets urbains investissant l'espace public* », sont très largement sponsorisées par le privé et néanmoins supportées par les pouvoirs publics. Une situation qui pose, entre autres, la question de l'égalité d'accès à l'espace et aux moyens publics ainsi que celle de la frontière entre intérêt public et intérêts particuliers.

Autoriser, encourager, initier, financer, refuser,... on peut bien parler de politiques publiques. De la part des autorités, celles-ci révèlent une ambition de contrôle, d'instrumentalisation et de pacification située aux antipodes des idéaux qui animaient la revendication initiale d'une réappropriation de l'espace public pour et par l'habitant. Lefebvre nous avait prévenu : on ne peut décidément rien penser des questions urbaines, d'aménagement des espaces publics comme de rénovation des quartiers par exemple, en fermant les yeux sur les rapports de pouvoir, ici et maintenant.

- Mathieu Van Criekingen & Gwenaël Breës

Article paru dans le n°259-260 de « [Bruxelles en mouvements](#) » consacré au « droit à la ville ».

Le cinéma à l'heure de l'obsolescence programmée du numérique

Alors que la bande magnétique ou la cassette audio sont de lointains souvenirs, que même le MiniDisc peut paraître ancestral ; alors que le CD, après avoir remplacé le vinyl, disparaît lui-même au profit du mp3 ; que le DVD, après avoir supplanté la cassette VHS, fait peu à peu place au BluRay, lequel cèdera bientôt face à la VOD... A l'heure où la perpétuelle création de nouveaux processeurs, systèmes d'exploitation et logiciels nous force à changer régulièrement d'ordinateur ; et tandis qu'on se rend compte que toutes nos archives stockées sur des DVD ou des disques durs n'ont qu'une très courte espérance de vie... Après l'électroménager, la hi-fi et l'informatique, voilà qu'un nouveau bastion est en train de tomber aux mains de l'industrie de l'obsolescence permanente : la salle de cinéma.

Depuis son apparition dans la seconde moitié du XIXe siècle, le cinéma se réalise et se projette avec de la pellicule argentique. En 1909, le 35mm s'est imposé comme standard international et a dominé les autres formats (8mm, super8, 9,5mm, 16mm...) jusqu'à leur quasi disparition. Ce procédé de fabrication et de duplication des films a toujours été coûteux, mais il a largement prouvé ses qualités et sa capacité de préservation. Ainsi, depuis plus d'un siècle, les salles de cinéma sont équipées avec un type de projecteurs ayant relativement peu évolué. Si les cinémas de type multiplexes ont pris l'habitude de changer régulièrement leurs machines, c'est parce que ce turn over arrangeait leurs affaires et qu'ils les revendaient dans des contrées lointaines. Les plus petites salles, elles, utilisaient parfois le même projecteur pendant plusieurs décennies. Une

pièce abimée ? Il suffisait de la changer.

Alors que les mutliplexes avaient réussi à écraser les petits cinémas grâce à leur taille, leur offre de films plus grande, leur accès plus aisé aux catalogues des distributeurs, la technique, elle, maintenait ainsi une forme d'égalité entre petites et grandes salles, du moins en termes de qualité d'image et d'accès au matériel de projection.

Faut-il en parler au passé ? En effet, des changements majeurs sont en train de s'opérer à une vitesse déconcertante : à grand renfort d'inventions et de nouveaux standards imposés sur le marché mondial, l'industrie a réussi à modifier radicalement la donne dans un créneau dont elle avait jusqu'à présent sous-exploité le potentiel commercial.

Vive le progrès !

L'arrivée du numérique (1) a été présentée comme une évolution technologique majeure : grande qualité d'image calculée en millions de pixels, moindre coût de duplication des copies, moindre utilisation de matières et moins de pollution,... de quoi faire miroiter la perspective d'une avancée écologique et d'une démocratisation de la production et de la diffusion de films.

Mais là n'était pas exactement l'intention qui se trouvait derrière ce nouveau progrès... Obsédés par la guerre au piratage, les grands groupes de cinéma ont développé le numérique comme un système fermé, sécurisé, verrouillé de toutes parts. Les copies de films, désormais virtuelles (2), sont cryptées et utilisables pour un nombre précis de séances. Le matériel de projection, qu'on aurait pu penser léger vu les évolutions de la vidéo ces 20 dernières années, s'avère physiquement massif et oblige souvent les salles à devoir se défaire d'un projecteur 35mm pour avoir la place d'installer un projecteur numérique. Les appareils ne permettent pas l'accès aux différents composants, ni aux réglages d'image et de couleurs, condamnant ainsi le métier de projectionnistes tout en intronisant celui de techniciens extérieurs, joignables via une hotline payante.

La f(r)acture numérique

Le numérique n'a pas été conçu pour cohabiter avec d'autres formats de projection, mais pour être hégémonique. L'imposer au monde semble s'être fait avec d'autant plus de facilité que les industries de production de films et celles du matériel de cinéma poursuivent les mêmes objectifs, quand elles n'appartiennent pas tout simplement aux mêmes groupes. Certains blockbusters sortis uniquement en format numérique ont ainsi servi de chevaux de Troie pour accélérer le déploiement du nouveau standard (3). D'ici quelques mois à peine, plus personne n'aura le choix : ce sera s'équiper ou mourir, puisqu'on annonce qu'en 2013 les copies 35mm auront définitivement cessé d'être produites. Les salles ayant raté la marche du progrès numérique n'auront donc plus accès aux films.

A terme, même les films anciens risquent de ne plus être diffusés en 35mm. La texture et la profondeur de champ spécifiques à l'argentique étant condamnées à disparaître au profit de l'image lisse du numérique, il deviendra exceptionnel de pouvoir faire l'expérience de projections de films de répertoire dans leurs conditions originales de création. Que penser de l'impact que cette transformation aura sur la mémoire collective ? Que deviendront les archives de cinéma lorsque la plupart des copies de films seront des fichiers cryptés, stockés sur des disques durs à la longévité incertaine ? Qu'importe me direz-vous, on inventera bien de nouveaux supports d'archivage...

En attendant, commercialement, le tour est magistralement joué. La « transition numérique » s'opère dans le monde entier. Toute la filière du cinéma se digitalise à tour de bras. Dans de nombreux pays, il ne reste guère qu'une minorité de distributeurs et d'exploitants à devoir franchir le cap. Et comme toujours, ce sont les plus petits qui ont du mal à ne pas être avalés par la vague. Car la facture numérique est salée : pour un cinéma, s'équiper coûte au bas mot 80.000 euros pour une seule salle, à quoi il faut ajouter les investissements annexes mais néanmoins indispensables au bon fonctionnement de la chose (nouveau matériel son, nouvel écran, climatisation...). Tant qu'à remplacer le projecteur, autant changer tout ce qu'il y a autour...

Concentration de pouvoirs

Heureusement, dans sa grande bonté, l'industrie a pensé aux plus nécessiteux. Pour qui éprouverait des difficultés à s'offrir ce nouvel équipement, elle a inventé le VPF : Virtual Print Fee (Contribution de Copie Virtuelle). Ce système prévoit que les distributeurs reversent pendant plusieurs années une partie des économies réalisées sur le tirage des copies de films (les copies numériques étant moins chères que les argentiques). Cet argent est collecté par des « tiers investisseurs », c'est-à-dire le plus souvent les mêmes sociétés qui vendent déjà l'équipement numérique aux salles. Ceux-ci le déduisent des coûts d'achat et d'installation facturés aux salles, selon un pourcentage calculé au prorata des recettes effectuées sur la billetterie des films. Montrer des films en sortie nationale et faire du chiffre devient ainsi plus que jamais la règle. Si une salle n'enregistre pas assez de recettes, ou si elle diffuse des oeuvres de répertoire ou des films non distribués dans son pays, il lui en coûtera une amende. Ainsi, apparaissent non seulement de nouveaux intermédiaires à vocation monopolistique, mais un lien direct se crée également entre la liberté de programmation d'une salle et sa faculté à s'équiper. Pour ce qui est de faciliter la diffusion des films produits hors des circuits commerciaux, on repassera...

De plus, le système VPF ne vaut que pour les cinémas de moyenne importance ayant donc une programmation classique. Pour les autres (ceux qui diffusent essentiellement des films de répertoire, des films non distribués, ou qui n'ont pas accès aux films en première sortie, parce que trop petits, trop éloignés de la capitale ou générant de trop maigres recettes), le VPF n'est pas une solution. Alors quoi ?

Les alternatives restent à inventer

Alors, c'est ici qu'interviennent les pouvoirs publics... pour freiner l'industrie numérique, dans l'attente d'une réflexion collective et approfondie sur ces questions à la fois techniques, commerciales et politiques ? Pas vraiment. Semblant pris de cours par la vitesse des événements, les pouvoirs publics ont plutôt laissé faire, voire accompagné le mouvement, tout en cherchant à colmater les plaies. Les voilà donc qui mettent en place tant bien que mal des dispositifs d'aide aux petites salles... Pas pour toutes (cela coûterait trop cher et risquerait de déclencher des guerres juridiques pour cause de « concurrence déloyale »), mais au moins pour celles qui correspondent à certains critères de qualité et de quantité. A terme, une certaine diversité devrait donc être préservée. Mais il y aura probablement des dégâts collatéraux du côté des derniers petits cinémas de quartiers ou de villages, des ciné-clubs, des cinémas itinérants et en plein air...

Lorsque cette opération d'uniformisation technologique planétaire sera achevée, les « tiers investisseurs » auront donc acquis une position dominante susceptible d'influencer la programmation de toutes les salles équipées en VPF, tandis que les salles les plus « culturelles » se seront en outre rendues davantage dépendantes des

pouvoirs publics. Les projectionnistes, quant à eux, auront été reconvertis en personnel d'accueil ou en chômeurs. Seuls le secteur de la grande exploitation et les majors auront renforcé leur position et leurs bénéfices.

Réjouissons-nous, il restera tout de même un point qui mettra petites et grandes salles sur un pied d'égalité. Tous les 5 ou 10 ans, elles devront toutes faire face à de nouveaux coûts lorsqu'arrivera une nouvelle génération de projecteurs plus compacts et plus puissants, un format d'image de meilleure définition, une 3D multidimensionnelle, un diffuseur d'odeurs, ou toute autre invention procurant pourquoi pas la sensation d'une projection argentique... Et ceci n'est même pas une prédiction ironique, c'est déjà une réalité. Dans certains pays comme la Belgique, les salles qui s'équipent actuellement en numérique le sont au format 2K : le must de la technologie à l'heure où elles ont entamé le processus. Mais ailleurs, aux Etats-Unis par exemple, l'industrie ne jure déjà plus que par le 4K, deux fois plus précis !

Que feront les petites salles lorsqu'il leur faudra encore faire face à de nouveaux investissements de cette importance ? Et les pouvoirs publics, financeront-ils indéfiniment ces transitions technologiques dictées par l'industrie ?

On le voit bien, le numérique n'est pas plus durable sur le plan écologique, que culturel ou politique. Ce sont d'autres voies, basées sur des technologies libres et peu coûteuses, qu'il faut explorer si l'on veut permettre à des films de tous formats et de tous genres d'être diffusés par une pluralité de distributeurs et de salles qui puissent préserver ce qui leur reste d'indépendance.

- Gwenaël Breës

Article paru dans le n°1 de « [Kairos](#), journal antiproductiviste pour une société décente ».

(1) « Digital » en anglais, un format développé initialement par des sociétés comme Walt Disney, Texas Instruments ou Gaumont...

(2) Les copies sont à présent des fichiers livrés sur un disque dur ou téléchargés via satellite.

(3) Par exemple, « Avatar » de James Cameron a convaincu les multiplexes traînant encore les pieds de s'équiper, tandis que « Pina » de Wim Wenders a forcé le bras des salles d'art et essai récalcitrantes.

Multiplex, lies & video games

Dans **l'éditorial** de son précédent programme, le Nova manifestait son soutien au Cinéma Arenberg face à la menace de son éviction. Aujourd'hui, malgré une pétition qui a recueilli plus de 36.000 signataires, l'Arenberg devra vraisemblablement fermer d'ici la fin de l'année. Même si les jeux semblent faits, il paraît important de revenir sur cette saga.

A quoi avons-nous assisté ces derniers mois ? Non pas à la naissance d'un projet de cinéma cherchant une complémentarité avec les salles bruxelloises existantes. Mais à une sorte d'OPA hostile orchestrée par un consortium privé, créé de toutes pièces pour

l'occasion et dont l'ambition a été dès le départ de mettre fin à l'Arenberg. Leur enjeu ? « Moderniser » ce cinéma, en éjecter l'équipe... tout en tentant de capturer certains pans de sa programmation, son public et ses subsides !

Les actionnaires de ce projet franco-belge intitulé « Galeries » (et dont fait partie la société propriétaire de la salle) ont exprimé publiquement leur « gratitude » à l'Arenberg pour la qualité de la programmation menée depuis près de 25 ans. En pratique, ils ont pourtant tout fait pour que l'équipe évincée n'ait aucune possibilité de retomber sur ses pieds. Leur seul mérite est d'avoir fait preuve d'une habileté juridique manifeste, de certaines relations politiques et d'une incontestable capacité à communiquer. Les efforts déployés pour justifier l'éviction de l'Arenberg ont ainsi joué sur une argumentation fluctuante mais toujours en véhiculant un discours qui, si on n'y prend garde, pourrait créer de dangereux précédents.

La fin des salles de cinéma ?

Ainsi, les attaques sur le « manque de vision » de l'Arenberg ont porté l'idée qu'en dehors d'une ouverture aux « arts numériques », il n'y aurait point de salut pour les salles de cinéma. Nos experts en marketing se sont toutefois bien gardé de préciser où se situe la frontière entre « cultures » et « produits culturels » dans leur vision de la nébuleuse digitale.

Par ailleurs, c'est la baisse de fréquentation de l'Arenberg qui a été ciblée. Démagogiquement. Car comment ignorer l'érosion généralisée du public face à la diversification des moyens de diffusion (films à la demande, télévision, DVD, téléchargement en ligne...) ? Une situation à laquelle sont confrontés tous les cinémas d'art et essai, et qui rend leur survie encore plus improbable sans un soutien accru des pouvoirs publics.

Il fut un temps pas si lointain où le cinéma était exclusivement considéré comme un secteur marchand devant générer sa propre rentabilité. En Belgique, c'est assez récemment qu'ont été initiées des politiques de soutien aux salles d'art et essai. Mais elles restent largement sous-financées et sans réelles cohérences. Or, si l'on considère important de maintenir l'existence des salles obscures - parce qu'elles permettent à l'art cinématographique de rester une expérience collective qui se partage sur grand écran -, un soutien significatif et très rapide des pouvoirs publics est indispensable. Surtout pour les salles dont l'économie est aujourd'hui la plus précaire, celles qui privilégient une approche non industrielle et la découverte d'une diversité de films parfois artisanaux, fragiles et non soumis au formatage marchand... Mais pour ce faire, il faut absolument remettre en question la hiérarchie entre disciplines instaurée et bien ancrée dans les politiques culturelles en Belgique : celle qui permet de reprocher à un cinéma de n'être pas suffisamment rentable, alors que la même exigence ne serait jamais adressée à un théâtre ou à une compagnie de danse.

En ce sens, le silence des politiques sur les mésaventures de l'Arenberg et leur position ambiguë envers le projet « Galeries » sont des signaux inquiétants. Ils s'inscrivent dans une tendance plus large des pouvoirs publics à se défaire de leurs missions de base, se distanciant de la philosophie des associations sans but lucratif pour lui préférer un modèle économique qui favorise l'implication du secteur privé, c'est-à-dire de capitaux dont l'objectif premier est d'engranger des dividendes. Et c'est bien de cela dont il s'agit ici, les principaux actionnaires de « Galeries » étant des sociétés françaises expertes en « culture stratégique », en « business development » et en jeux vidéo. Après avoir fait main basse sur l'Arenberg, ces entrepreneurs ont pour objectif d'y transplanter leur modèle économique : celui de « l'ingénierie culturelle »

et du partenariat public-privé.

De l'art du copié-collé...

Au Nova, on pense que la fin ne justifie pas les moyens. On ne peut donc que réprover les procédés utilisés par les « Galeries ». On se permet également d'être sceptiques sur les réelles intentions de ce projet. Etre vigilants, c'est jouer notre rôle élémentaire d'éducation permanente. On préfère ainsi juger le futur « pôle cinéma et arts numériques » sur pièces, lorsqu'il ne sera plus seulement un objet de communication.

Cette affaire est en effet symptomatique d'une époque dominée par les techniques de communication de masse, où les slogans et concepts creux l'emportent souvent sur l'analyse des faits. Les agences de communications mobilisées par « Galeries » ont parfaitement su « ringardiser » leur adversaire et vendre leur projet, tantôt à la sauce de la culture populaire et de l'éducation permanente, tantôt sous l'angle de la culture d'élite et du marketing urbain. L'aisance avec laquelle ces grands manitous de la comm' ont annoncé une surenchère d'activités en tous genres (matinées scolaires au « créative store », « terrain de jeux », cafés pédagogiques, application wi-fi, « film + lunch », master classes, bar de nuit, cinéma belge, nouvelles technologies, édition d'un magazine, ateliers enfants, événements, débats, films d'art, festivals, avant-premières, séances nocturnes, films de genres, cycles thématiques, rétrospectives, expos, résidences, etc.) n'a d'égal que l'absence d'interrogations dans le chef de la presse et des pouvoirs publics. Dans une belle unanimité, ceux-ci ne semblent pas se poser de questions sur le sens de ce grand copié-collé, ni sur la faisabilité d'un tel patchwork de promesses, ni même sur ce qui va réellement en rester à l'usage.

Au contraire, la presse n'a fait preuve d'aucun esprit critique et n'a pas joué son rôle de mise en contexte et d'investigation. Elle s'est contentée de relayer sans réflexion le message artificiel de professionnels du merchandising. La conférence de presse de lancement de « Galeries » était très éloquente à cet égard : pas un journaliste n'y a posé une seule question...

- Éditorial du programme n°127 du [Cinéma Nova](#)

L'Arenberg menacé par la «culture 2.0»

Étrange paradoxe. Au moment même où le Nova fêtera ses 15 ans d'existence, le Cinéma Arenberg devra définitivement fermer ses portes. C'est du moins la menace très précise qui pèse sur lui.

On se souvient que ce cinéma avait repris à la fin des années 70 la salle du n°3 rue d'Arenberg, vouée depuis longtemps déjà à l'art et essai. En 1987, la KredietBank l'en avait chassé pour agrandir ses bureaux... ce qu'elle ne fit d'ailleurs jamais, préférant finalement construire une sorte de château fort des temps modernes le long du canal, près de la place Saintelette. En 1997, après 10 années passées à servir d'entrepôt de vieux meubles, le n°3 de la rue d'Arenberg retrouvait heureusement la lumière des projecteurs, avec l'ouverture d'un nouveau cinéma : le Nova était né. Mais ça, c'est une autre histoire...

Le Cinéma Arenberg, lui, avait entretemps trouvé refuge dans les Galeries de la Reine. Depuis lors, il continue coûte que coûte à y programmer des films d'auteurs et à

défendre une vision culturelle du cinéma. Une programmation à laquelle on peut parfois reprocher un certain manque d'audace mais qui est aujourd'hui unique à Bruxelles. Depuis plusieurs années, son équipe alerte les pouvoirs publics sur les difficultés qu'elle rencontre. Les réalités de la distribution cinématographique en Belgique étant ce qu'elles sont, l'Arenberg n'a vu qu'une seule issue pour maintenir son activité : augmenter le nombre de ses salles, afin de pouvoir programmer davantage de films et d'en maintenir certains plus longtemps à l'affiche. Après moult rebondissements, un premier projet d'agrandissement du cinéma tomba à l'eau. Aujourd'hui, l'équipe de l'Arenberg espère voir aboutir la construction d'un complexe sur le site des anciennes brasseries Wielemans-Ceuppens à Forest. Mais ce projet est encore hypothétique et n'enlève rien à l'intérêt de garder un tel cinéma dans le centre-ville.

Or voilà que la Société des Galeries Royales Saint-Hubert, propriétaire de la salle, a récemment annoncé qu'elle ne renouvellerait pas son bail. Pour quelle raison ? L'Arenberg est en retard de paiement de loyers. Mais surtout, c'est « son manque de vision pour le futur » qui lui est reproché. Il paraît que l'arrivée de Finasucre (groupe appartenant à la famille Lippens, l'une des plus riches de Belgique, active notamment dans la finance, l'immobilier, le sucre et la politique) dans l'actionnariat de la Société des Galeries ne serait pas étrangère à cette décision. L'idée est de « redynamiser » l'Arenberg. Pour ce faire, un curieux consortium entre un producteur spécialisé dans les films d'exploration du monde, l'ancien échevin de la culture de Bruxelles-Ville Henri Simons, deux petits capitaines d'entreprises français et un yuppie des jeux vidéos, a été réuni pour lancer un projet « plus moderne » dans l'Arenberg et d'autres espaces des Galeries. Cette fine équipe, aidée de communicants habitués à servir des grands capitaux et des pouvoirs publics français, veut nous convaincre que l'Arenberg serait devenu résolument ringard, alors que leur « projet culturel 2.0 » serait porteur d'une vision plus « jeune », « attractive » et tournée vers l'avenir. Leur plan comm' annonce la continuation du travail culturel et pédagogique mené actuellement (en piquant au passage certaines activités de l'Arenberg, peut-être son nom, si possible son public, et surtout ses subsides publics), tout en « l'augmentant » pour en faire un « pôle » mélangeant cinéma, arts numériques, 3D, films à la demande, jeux vidéo et wi-fi, le tout flanqué d'un « concept store »...

Alors, bientôt à Bruxelles un endroit où l'on pourra voir un Dardenne en 3D, un Kaurismaki en cinéma virtuel transmis par wi-fi, tout en twittant ou en achetant la dernière Play Station, avant d'aller se faire une petite partie de Wii ? C'est étrange, on a du mal à croire une seule seconde dans les promesses culturelles et cinématographiques de ce projet. Quant à sa dimension économique, on imagine bien que ces experts en marketing et dans l'air du temps ont quelques capitaux en réserve. Mais si on était mauvaise langue on rappellerait l'aventure pour le moins furtive du « Cyber Théâtre Avenue », dont le projet de théâtre numérique dura à peine quelques mois. L'une des principales différences entre ces deux projets n'est pas des moindres, elle est éthique : le Cyber Théâtre voulait faire revivre une ancienne salle de cinéma à l'abandon... il ne menaçait pas l'existence d'un cinéma en activité.

Au Nova, il nous est arrivé d'être critiques par rapport à la programmation ou à la gestion de l'Arenberg. Par ailleurs, nous nous souviendrons toujours qu'à nos débuts nous avons pu compter sur un soutien important de la Société des Galeries Saint-Hubert et d'Henri Simons, qui était alors Échevin de la culture. Mais à nos yeux, aujourd'hui, il n'y a pas photo : le projet qu'ils défendent est hasardeux et favorise l'uniformisation et la marchandisation culturelle. L'Arenberg doit être soutenu et non exclu. Lui reprocher un prétendu « manque de vision pour le futur » est un bien mauvais argument. Revendiquer la transformation d'un cinéma au motif qu'il ne diffuse « que » des films, cela revient à vouloir fermer tous les cinémas de la ville. S'il existe vraiment à Bruxelles un besoin de nouveaux lieux s'intéressant plus spécifiquement aux

arts numériques, il n'y a aucune raison de le faire aux dépens d'une salle dédiée au cinéma, d'une équipe qui a fait ses preuves, d'un patrimoine et d'une histoire de plus de 30 ans.

- Éditorial du programme n°126 du [Cinéma Nova](#)

Culture à Bruxelles : les artistes tirent leur plan

Fin 2009, les réseaux artistiques bruxellois francophone et néerlandophone accouchaient d'un Plan culturel. Intrigué par cette démarche inédite, « Bruxelles en mouvements » s'est attelé à rassembler divers acteurs concernés par la démarche pour les mettre en dialogue. Nous vous livrons ici, tout au long d'un dossier de 22 pages, le fruit de ces rencontres.

Un dossier réalisé par : Gwenaël Breës, Mohamed Benzaouia, Nicolas Prignot, Claire Scohier et Mathieu Sonck.

Publié dans le n°237-238 de « [Bruxelles en mouvements](#) » (juin 2010).

[Télécharger le journal en pdf.](#)

Le CSA confisqué

Ce n'est pas le genre de nouvelle sur laquelle s'étend le journal télévisé : alors que la majorité PS-CDH négocie en ce moment le renouvellement du Bureau du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), sa présidente, Evelyne Lentzen, est en passe d'être « débarquée ». Le Gouvernement, et à travers lui le Parti Socialiste, lui reprocherait une attitude « trop indépendante » ! La tentation de « mettre au pas » l'organe de régulation de l'audiovisuel est manifestement très forte...

C'est le Gouvernement de la Communauté française qui est chargé de nommer, tous les 5 ans, les membres du Bureau : un président et trois vice-présidents, sans l'aval desquels rien ne se décide au CSA. Ces postes sont « étiquetés » politiquement et distribués entre partis en fonction du résultat sorti des urnes.

Et aujourd'hui, les principes que le CSA est censé faire respecter dans l'univers de l'audiovisuel – à savoir la diversité, l'éthique, l'indépendance, ou encore la pluralité des tendances idéologiques et philosophiques – semblent moins que jamais prioritaires lorsqu'il s'agit de composer ses propres instances dirigeantes.

Il est vrai que le CSA, ces derniers mois, s'est illustré par des décisions fort peu agréables pour certains grands opérateurs. En tête de ceux-ci : la RTBF, qui n'a pas apprécié l'intervention du régulateur dans la négociation de son contrat de gestion particulièrement pro-publicitaire. Et RTL-TVi, en conflit ouvert avec le CSA depuis sa « délocalisation » au Luxembourg (RTL-TVi s'est notamment vu infliger une amende record de 500.000 euros dans ce cadre, toujours impayée actuellement).

En quelque sorte, même si son bilan n'est pas parfait, la direction du CSA paie le prix

de son bon travail : avoir "simplement" privilégié l'indépendance de son institution, à l'inverse d'une logique partocratique.

Trop indépendant, donc, le CSA... mais de quoi parle-t-on, au juste ?

Le CSA est, comme la Loi l'indique, une autorité administrative indépendante, c'est-à-dire un organe administratif qui ne dépend pas de la Ministre de l'audiovisuel, au contraire du reste de l'administration.

Partout en Europe, on installe de tels organes indépendants pour réguler divers secteurs sensibles (télécoms, médias, mais aussi énergie), afin d'éviter autant que possible les conflits d'intérêts et garantir le fonctionnement démocratique des institutions.

Le cas de l'audiovisuel est particulier en ce sens qu'il est le lieu de combats politiques féroces : on sait l'importance cruciale qu'a prise « la com' » dans nos démocraties. Les élus, avides d'accès aux grands médias pour entretenir leur notoriété, sont tentés de faire montre de complaisance pour gagner ou garder les faveurs de tel ou tel organe médiatique. En témoignent, par exemple, les récentes adaptations à la Loi en vue d'assouplir les règles relatives aux pratiques publicitaires en télévision, notamment le plafond des recettes publicitaires de la RTBF que la majorité a fait sauter, en totale contradiction avec les promesses pré-électorales des deux partis qui la composent.

C'est pour cette raison que la mission de contrôler les radios et les télévisions est confiée à un régulateur autonome, sorte « d'empêcheur de tourner en rond » conçu pour faire respecter le droit de l'audiovisuel, et pas aux décideurs politiques qui sont par définition susceptibles d'entrer en conflit d'intérêts.

L'indépendance de l'organe de contrôle est donc une condition absolument nécessaire pour protéger l'intérêt général. Téléguidé par des élus ou des partis, il serait incapable d'assurer la défense des usagers et de garantir la diversité du paysage audiovisuel face aux appétits sans scrupules et aux délires mégalomanes de l'industrie médiatico-publicitaire.

Il s'agit là d'enjeux démocratiques très concrets et bien réels, au coeur desquels le principe d'indépendance constitue un garde-fou essentiel.

La reprise en main annoncée du CSA est donc une mauvaise nouvelle pour ceux que cette institution a la mission de défendre : le public, les opérateurs audiovisuels de moindre taille, dont les radios d'expression, les télévisions locales, mais aussi les journalistes, les producteurs indépendants, les auteurs, les artistes belges, le monde culturel, le jeune public, les sourds et malentendants...

Du côté de l'industrie des médias, on se frotte les mains.

Pour les grands opérateurs qui dominent le secteur, le CSA est un obstacle. Il leur est en effet plus simple de négocier directement avec les partis au pouvoir, trop heureux de voir les médias venir leur manger dans la main. Un jeu de donnant-donnant dans lequel, s'il venait à être « bétonné », le CSA sera réduit à jouer les « presse-boutons » du PS et du CDH et à user de beaucoup de créativité pour faire entrer dans le cadre légal les petits arrangements de la majorité, mais aussi à fournir un alibi « d'indépendance » derrière lequel les politiques pourraient toujours se retrancher.

Inutile de souligner qu'il s'agirait là d'une confiscation intolérable aux yeux de tout démocrate qui se respecte.

Certains l'ont bien compris, et une proposition de modification de la procédure de désignation du Bureau du CSA est d'ores et déjà sur la table du Parlement. Il est encore temps d'organiser cette nomination sur des bases transparentes et objectives, afin de renforcer l'indépendance du CSA voulue par le législateur... et par la Ministre Laanan elle-même, si l'on en croit la déclaration qu'elle vient de faire au Parlement.

• Carte blanche parue dans « Le Soir » du 17 octobre 2007. **Signataires** : Philippe Andrianne (Ligue des Familles), Atelier de Création Sonore Radiophonique (ACSR), Hervé Brindel (GSARA), Cinéma Nova (Bruxelles), Jean-Marie Coen (Attac Wallonie-Bruxelles), Michel Clarembaux (directeur du Centre Audiovisuel Liège), Michel Collon (écrivain et journaliste), Christine Declercq (Radio Libellule, Comines-Warneton), Jean-Marie Dermagne (bâtonnier du Barreau de Dinant, directeur du service de recherche en droit de l'enseignement-UCL), Irvic D'Olivier (Silenceradio.org), Jean Flinker (enseignant, membre d'Attac-Bruxelles), Nadia Geerts (auteur), Roland Gossens (scénariste et dessinateur, « Le Scrameustache »), Grappe (Groupe de réflexion et d'Action Pour une Politique Ecologique), Théo Hachez (membre du Collège d'avis du CSA), William Henne (Zorobabel – La 5e Couche), Bernard Hennebert (Consoloisirs.be), Nico Hirtt (Appel pour une école démocratique), Kanar (dessinateur de presse), Bernard Legros (enseignant et essayiste), Jacques Liesenborghs (ancien vice-président de la RTBF), Frédéric Linsmeau (Secrétaire de l'Ecole Provinciale de Sciences administratives – Région liègeoise), Jean-Michel Loré (membre du Collège d'avis du CSA), Philippe Moins (directeur artistique Anima), Henriette Michaux (enseignante à l'institut supérieur d'Architecture Lambert Lombard à Liège), Catherine Montondo (cinéaste), Catherine Morenville (journaliste), Marc Moulin (compositeur – auteur), Jacques Paradoms (écrivain et chroniqueur littéraire), Radio 48FM (Liège), Radio Air Libre (Bruxelles), Radio Campus (Bruxelles), Radio OSR (Soignies), Radio Panik (Bruxelles), Radio qui chifel (Mouscron), Radio UMH (Mons), Respire (groupe de réflexion et d'action pour libérer l'espace public de la publicité commerciale), Pierre-Paul Renders (cinéaste, vice-président de l'ARRF, Association des Réalisateurs et Réalisatrices de Films), Jean-Yves Saliez (Inter-Environnement Wallonie, fédération des associations environnementales), François Schreuer (journaliste), Edgar Szoc (journaliste), Olivier Taymans (journaliste), Clément Triboulet (clown, chargé de cours dans les Ecoles Supérieures d'Art Dramatique de Sevilla), Alain Thonon (responsable service d'aide aux jeunes), Georges Trussart (ancien Sénateur), Joelle van den Berg (Réseau IDée, Information et Diffusion en éducation à l'environnement), Dan Van Raemdonck (professeur à l'ULB), Marie-Noëlle Vroonen (La Meute), Paul Wattecamps (concepteur de Télévision du Monde), Michel Wautot (Hommes et Patrimoine)

Le CSA fête ses 10 ans, loin des usagers et des médias associatifs

Pour fêter ses 10 années d'existence, le *Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)* de la *Communauté française de Belgique* organisait le 21 septembre dernier un colloque sur « *Les nouvelles frontières de la radiodiffusion* ». Un terme un peu dépassé pour un concept qui intègre bien plus que la radio ou la télévision, et pose des questions sur les nouveaux et futurs modes de diffusion de contenus audiovisuels, via le numérique, l'internet ou encore la téléphonie. Le colloque du CSA voulait questionner « *les innovations technologiques, l'évolution du marché, les nouvelles habitudes de consommation et le repositionnement des acteurs* » qui ont « *profondément bouleversé le paysage audiovisuel* » ces 10 dernières années. Un questionnement d'autant plus actuel que la *Communauté française* est appelée à transposer en droit interne, d'ici fin 2009,

une nouvelle directive européenne sur les services de médias audiovisuels [1]. Il était donc assez intéressant que l'organe de régulation de la *Communauté française* profite de l'occasion pour mettre ces questions en débat. Alors, « régulation », « co-régulation » ou « auto-régulation » ? À en croire le cynisme ambiant et les perspectives européennes, les marchands de « *temps de cerveau humain disponible* » [2] ont de beaux jours devant eux...

En pénétrant dans l'ambiance feutrée de l'ancienne *Bibliothèque Solvay*, devenue un lieu de réceptions et de séminaires huppés apprécié des lobbyies (notamment pour sa proximité immédiate avec le Parlement européen) et des compagnies multinationales, on est tout de suite frappé par l'homogénéité du public. Le colloque, accessible sur invitation et qui affiche complet depuis plusieurs jours, a attiré un public composé essentiellement de professionnels, représentants de médias privés, juristes, cabinets de consultance, auxquels se mélangent quelques observateurs extérieurs. Il est remarquable de constater que les travailleurs du service public sont absents. Et qu'à l'exception de quelques (ex) cabinettards, aucun politique ne s'est déplacé : ni la Ministre de l'Audiovisuel, ni un seul parlementaire. Il en va de même pour le monde socio-culturel, les associations d'usagers, dont on peut douter qu'ils aient été invités.

Ce n'est pas la tonalité dominante des discours tenus tout au long du colloque, ni la composition des trois panels proposés, qui permettront de démentir cette impression de confinement. Nous sommes à l'intérieur d'un monde fermé, dans un dispositif plus propice au corporatisme qu'à un réel débat public. Ici, on ne parle pas de citoyens, ni même de spectateurs, on dit : « *consommateurs* ». « *Le marché* » est au coeur des débats, la notion d'espace public n'est jamais évoquée.

L'intervention de la Commissaire européenne Viviane Reding, s'affichant comme garante du libre marché, du libre marché et encore du libre marché, ne dénote pas dans ce contexte. Vantant les mérites de sa nouvelle directive – dont l'adoption définitive est prévue en novembre et qui assouplit sensiblement le cadre réglementaire notamment en termes de publicité – Mme Reding plaide pour que les Etats membres la transposent en droit national avec une « *light hand* » (« main légère »). « *Je demande aux Etats membres de ne pas surcharger la barque réglementaire* », tient-elle à préciser.

Quelle place pour les médias « du troisième type » ?

Le CSA m'avait demandé de prendre part à un débat intitulé : « *Quelle réglementation pour les services linéaires et non linéaires ?* » Le sous-titre, étayé par une note de préparation de 20 pages, spécifiait les questions qui seraient abordées : « *autorisation, transparence et pluralisme, diversité culturelle...* ». J'étais invité à la fois en tant que membre de *Radio Panik* [3], l'une des radios d'expression que compte encore la Communauté française, et pour mon expérience au sein du *Cinéma Nova* [4], où nous nous intéressons depuis des années à l'essor de télévisions « citoyennes », « communautaires », « locales » (mais pas sur le modèle qu'on connaît en Belgique), « de quartiers », aux quatre coins du monde. Un phénomène qui s'avère quasi inexistant en Belgique, essentiellement pour des raisons législatives et non technologiques.

J'avais donc l'intention d'extrapoler l'exemple des radios associatives (et, dans une moindre mesure, celui des ateliers de production qui existent dans le champ de la création sonore et du cinéma) aux domaines de la télévision, de l'internet et du numérique. L'exercice est intéressant pour défendre l'idée d'un « tiers secteur audiovisuel » [5], associatif et non marchand, qui soit soumis à des critères et à des dispositifs distincts de ceux prévus pour les médias publics et commerciaux. Un raisonnement d'une grande simplicité, puisqu'il se résume à étendre à l'audiovisuel le

principe, si cher aux yeux de la *Communauté française*, de la « démocratie culturelle ». Mais une logique qui n'est pas dans l'air du temps, car elle invite à réfléchir sous l'angle de l'espace public et affirme la prépondérance du politique – absent du colloque – sur le marché et sur les questions technologiques.

Permettre l'émergence et soutenir l'existence de médias dits « du troisième type », non régis par le marché ni dépendants du politique, serait un acte cohérent avec les politiques culturelles de la Communauté française : démocratie culturelle, démocratie participative, démocratisation de la culture, éducation permanente... Face aux phénomènes de concentration de l'industrie des médias, du divertissement et de la communication, et alors que le service public s'est converti à la concurrence de marché et ne compte même plus remplir ses missions premières, il s'agit de préserver et de créer des espaces de liberté, d'expérimentation, de créativité ; des médias qui réinvestissent l'aspect local, échappent au formatage du langage et des formats audiovisuels, refusent la publicité, permettent une appropriation « citoyenne » et une éducation critique des médias, privilégient l'expression de catégories de la population qui en sont habituellement privées...

Ce ne sont pas de nouvelles technologies qui rendront possibles l'avènement de tels médias, c'est la volonté politique [6] : adaptations décrétales et mise en place de dispositifs de soutiens, par exemple en faisant contribuer techniquement ou financièrement les éditeurs, diffuseurs et opérateurs commerciaux. Notons d'ailleurs que certaines évolutions technologiques, si elles ne sont pas encadrées judicieusement, vont désavantager et menacer les médias associatifs existants – à cause des coûts d'équipement ou de la nécessité de passer par l'intermédiaire d'opérateurs privés pour la diffusion. À moins, bien sûr, que la réglementation ne prenne en compte cette dimension... Or les réglementations européennes ignorent la possibilité que de tels éditeurs de service soient habilités à produire et à diffuser des contenus, nécessitant donc un traitement législatif adapté. Est-ce par incompatibilité avec la vision européenne de la libre concurrence ? Si c'est réellement le cas, on dira adieu à terme à une série de spécificités des politiques culturelle ou audiovisuelle de la Communauté française : les ateliers de production et de création, les aides à la production, le subventionnement des cinémas d'art et essai ou encore celui, tant promis et toujours pas existant, des radios associatives...

Le Martien de service

Tout en écoutant le premier panel, animé par un membre d'un cabinet international spécialisé en droit de la concurrence ; en assistant aux circonvolutions de Jean-Paul Philippot (administrateur-général de la *RTBF*) demandant « *du pragmatisme* » et « *un peu d'humilité dans le chef de la Communauté française* » ; ou encore à la déclaration de François Le Hodey (administrateur délégué d'*IPM* qui édite notamment *La Libre Belgique* et *La Dernière Heure*), expliquant que son principal métier c'est désormais l'internet... la raison de ma présence devenait claire. Il s'agissait d'offrir au second panel ce que le représentant des télévisions communautaires (*RTC-Télé Liège*) offrait à celui-ci : un appareil de pluralisme, un improbable rôle de figurant. Le Martien de service...

Le *CSA* a aussi choisi de confier la modération du second panel à un représentant du monde juridique. C'est Agnès Maqua, membre de *Koan* [7], un cabinet spécialisé dans les stratégies légales et travaillant pour le compte de grands groupes de communication, médias généralistes et agences de publicité. La mise en contexte est néanmoins confiée à un membre du *CSA*, qui pose certaines questions notamment sur les dangers de la concentration médiatique (par exemple, le groupe *RTL*, qui appartient à *Bertelsmann* – premier groupe européen de communication et le quatrième au niveau mondial –, possède lui-même deux réseaux radio en *Communauté française* : *BelRTL* et *Radio Contact*, sans

compter *Mint* et *Fun Radio*) et de l'apparition de positions dominantes chez les opérateurs (*Belgacom* est à la fois éditeur, diffuseur et opérateur technique). Des questions qui ne trouveront aucun écho dans la discussion.

Le tour de table se focalise sur les stratégies des pointures qui ont fait l'honneur de leur présence : Jérôme de Béthune, qui remplace l'administrateur délégué de *TVi* Philippe Delusinne ; Jean-Charles De Keyser, vice-président de *Belgacom TV* et patron de *Skynet*, venu remplacer Didier Bellens ; et dans une moindre mesure Jean-Louis Blanchard, remplaçant pour sa part le Secrétaire général de la *Communauté française* Henry Ingberg.

D'emblée, « Agnès » est à tu et à toi avec « Jean-Charles » et « Jérôme ». Je remarque que ce dernier, assis à mes côtés, lit des réponses pré-écrites. Il a bénéficié d'un petit traitement de faveur : les questions posées par Agnès Maqua lui ont été communiquées à l'avance. Entre amis, quoi de plus normal ? Mais le secrétaire général de *RTL-TVI* occupe une position plus qu'ambiguë dans ce colloque, sa chaîne ayant officiellement déménagé au Luxembourg pour ne plus être sujette au droit de la Communauté française et échapper aux prérogatives du CSA [8]. Il évite d'être provocateur et souligne surtout l'intérêt de son groupe pour le secteur de la web TV, qui se confirme avec le lancement de *You Make TV*, le futur « *You Tube à la belge* ».

Jean-Charles De Keyser, quant à lui, n'a pas besoin de suivre le texte qu'une collaboratrice lui a préparé. Outre son habituel bagout, il dispose de deux assistantes assises au premier rang lui communiquant de petites notes au gré de la discussion. L'ancien enfant sacré de *RTL* aime parler, il laisse même entrevoir sa vision de la « *co-régulation* ». Les chaînes pour lesquelles il a travaillé, explique-t-il, ont toujours été « *en avance sur le droit* » ; par exemple lorsqu'elles diffusaient de la publicité en dépit d'une interdiction légale. Mettez-vous un instant dans sa position : comment ne pas être séduit par cette « *co-régulation* » où le privé s'impose au politique par des faits accomplis ? En échange, il est vrai, d'une contribution financière à l'un ou l'autre pot commun – plus spécifiquement le *Centre du Cinéma* cher aux yeux du Ministère de l'Audiovisuel.

Pour terminer sur une touche de cet humour potache dont certains grands patrons ont le secret, voilà que De Keyser félicite son ancien employeur pour sa « *participation volontaire* » à la caisse du *Centre du Cinéma*, alors que son nouveau statut luxembourgeois ne l'y oblige plus. Ce clin d'oeil amusé à *RTL*, ainsi qu'au Ministère, fait allusion à ce « *geste* » de la télévision luxembourgeoise qui est considéré comme le fruit d'un accord à l'amiable avec la *Communauté française*. L'intervention de Jean-Louis Blanchard va d'ailleurs le confirmer : celle-ci jure avant tout par le financement du *Centre du Cinéma*...

Et voilà que vient mon tour. Je ne m'offusque pas quand la modératrice se moque gentiment de moi, du nom de la radio que je représente, et n'évoque ni le *Nova* ni les télévisions associatives. Mais lorsqu'elle me donne la parole, en fin de tour de table, c'est uniquement pour répondre à « *une petite question* » sur la diffusion radio non linéaire. Un domaine d'activités dans lequel, actuellement, les radios du troisième type ne peuvent pas même envisager développer des projets. Je fais cette précision... En l'absence de statut les distinguant des autres radios « *privées* » [9], les radios d'expression sont soumises par la Communauté française et le CSA à des critères qui ne leur correspondent pas, elles sont taxées par la *SABAM* et la *Rémunération équitable* au même régime que les radios commerciales et se débrouillent avec des budgets ridiculement bas (en moyenne, 10.000 euros par an). Par contre, depuis 10 ans, les radios commerciales qui accumulent des bénéfices publicitaires plantureux refusent de contribuer au fonds d'aide à la création radiophonique. Elles arguent de l'absence de *plan de fréquences FM* [10] pour éviter de s'acquitter de cette obligation imposée par le

décret sur l'Audiovisuel. Pendant ce temps, la publicité coule à flots chaque jour sur leurs ondes et la *Communauté française* retarde, encore et encore, la mise en place d'un subventionnement des radios associatives.

Mais faire ce rappel préalable, parler de diversité culturelle par ce biais, c'est manifestement tenir un discours d'une autre planète (ou d'un autre âge) dans le colloque du CSA. Décalé. Hors propos. La modératrice semble tout ignorer de l'histoire et de la réalité des médias associatifs – situées il est vrai à cent mille lieues des enjeux de ses clients habituels –, et cela ne semble pas l'intéresser. D'ailleurs, elle décrète mon temps de parole déjà écoulé. Rideau. Pause déjeuner. Je n'ai pas le courage d'attendre le troisième panel, dans lequel le *CRIOC* [11] tiendra à son tour le rôle de représentation symbolique dévolu aux médias associatifs et aux associations d'utilisateurs. Certes, il ne faut sans doute pas espérer du CSA qu'il organise des débats différents de ceux auxquels la télévision nous a habitués. Mais la différence c'est que pour la télévision, au moins, il existe une instance de régulation... qui veille au grain, « *garantit la pluralité des opinions* », « *stimule la diversité culturelle* » et fait « *respecter les temps de parole* » !

Plus grave, le dispositif voulu par le CSA en dit long sur l'état des forces actuelles dans le secteur audiovisuel. Trusté par les groupes privés, le colloque reflétait-il l'état des réflexions au sein de l'instance de régulation ? Et quid de la position de la *Communauté française*, qu'on n'a pas entendue ? Alors que le Gouvernement va renouveler dans quelques semaines le Bureau du CSA et reproche à sa Présidente actuelle, détestée par Delusinne et Philippot, « *d'être trop indépendante du pouvoir politique* » [12] ; alors que la récente formation du nouveau Collège d'Avis a déjà donné lieu à une sur-représentation des producteurs, distributeurs de services audiovisuels et autres régies publicitaires [13] ; et à l'heure où l'adoption de la nouvelle directive européenne sur les services de médias audiovisuels et sa transposition en droit national sont imminentes... il est plus que temps de s'en inquiéter.

- Gwenaël Breës

Article paru en novembre 2007 sur les sites de [Consoloisirs](#), [Radio Panik](#) et [Acrimed](#).

Notes

[1] Lire : « [Commission européenne : Projet de directive sur les services de médias audiovisuels](#) », Observatoire européen de l'audiovisuel. Lire aussi : « [Parlement européen : Première lecture de la Directive sur les services de médias audiovisuels](#) », Institut du droit de l'information (IViR), Université d'Amsterdam.

[2] Selon l'expression du patron de TF1, Patrick Le Lay, cité dans « *Les dirigeants français et le changement* », collectif d'auteurs, éditions Huitième Jour, juin 2004.

[3] Site de Radio Panik : www.radiopanik.org.

[4] Site du Cinéma Nova : www.nova-cinema.org.

[5] À propos de l'historique du tiers secteur audiovisuel en France, [plusieurs articles sont proposés sur le site d'Acrimed](#) (Observatoire des médias).

[6] À ce sujet, lire : « [Le tiers secteur, premier entrepreneur de l'audiovisuel local](#) », Christian Pradié, Les Dossiers de l'audiovisuel n°95, janvier-février 2001.

[7] Cabinet Koan : www.koan.be.

[8] Lire : « *Pour le CSA, RTL-TVI est bien Belge* », Pierre-François Lovens, La Libre Belgique, 1er décembre 2006.

[9] Lire : « *Revendications des radios encore libres* ».

[10] Lire : « *Plan de fréquences : quand diversité rime avec parts de marché* », carte blanche des radios associatives.

[11] Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs.

[12] Lire : « *Evelyne Lentzen bientôt « débarquée » du CSA* », Pierre-François Lovens, La Libre Belgique, 26 septembre 2007.

[13] Lire : « *Nominations contestables au Collège d'Avis du CSA : Vive les publicitaires ! Vive Delusinne !* », Bernard Hennebert, « Le Journal du Mardi », 26 juin 2007.

Des tambours sur l'oreille d'un sourd

Un livre orchestré par : Ahmed "Dema" Ahamdi, Gwenaël Breës, Paul Declaire, Pierre Deruisseau, Frédéric Jacquemin, Véronique Linard, Fabrizio Terranova, Marianne Van Leeuw Koplewicz | Editions du Bigoudi | 2006.

« Des tambours sur l'oreille d'un sourd » rend public les analyses et propositions élaborées par la plate-forme Bigoudis – union passagère d'associations qualifiées « d'émergentes » – à l'occasion de la réforme et de l'entrée en vigueur du décret sur l'éducation permanente.

S'il s'adresse à ce titre aux usagers, bénévoles, employés et employeurs de ce secteur, il s'ouvre également au développement des thématiques rencontrées lors de ces réflexions. Il s'agit aussi pour ce « nous » momentané de nourrir une « culture des précédents » : le récit des réussites et des échecs pourrait servir à des groupes, plate-formes, alliances à venir...

Est-il possible aujourd'hui, en Communauté française, de poser des questions sur la place des « nouvelles » générations d'associations dans les politiques culturelles, sans se faire taxer de « cannibales » ? D'être critique quant aux politiques de l'emploi et aux conséquences du tout-à-la-professionnalisation sur la vie associative, sans être aussitôt traité de « néo-libéraux » ou de « détricoteurs d'acquis sociaux » ? Peut-on proposer et tenter de penser un problème ensemble – comme semble nous y inviter le discours de la « participation » – sans être écarté du débat ou qualifié de « prétentieux », « d'agitateurs trop peu représentatifs »... ?

- [Télécharger le livre](#) en pdf.

Plan de fréquences : quand diversité rime avec parts de marché

Au terme de sept années de déboires juridico-politiques [1], le gouvernement de la Communauté française a approuvé, le 31 mars dernier, la liste des fréquences FM attribuables aux radios privées francophones : 200 fréquences partagées entre 6 réseaux, 80 fréquences pour des radios indépendantes et 31 pour des radios d'école. Il s'agit en fait de la première étape d'une procédure qui devrait aboutir, d'ici six mois, à la finalisation d'un plan de fréquence. En établissant celui-ci, la Communauté française assume enfin son rôle de gestionnaire d'une ressource rare : l'espace public radiophonique. L'accès aux ondes étant limité par des contraintes techniques, le rôle de l'Etat est en effet de le répartir entre une multitude de candidats les plus divers, en fonction de critères censés être objectifs et garantir la pluralité de l'offre radiophonique. Au terme de cette première étape, le Gouvernement devait donc se contenter d'établir une « coquille vide », constituée de lots de fréquences faisant ensuite l'objet d'un appel d'offre public. Mais, à y regarder de plus près, il apparaît que la coquille n'est vide qu'en apparence...

En effet, les principaux candidats aux fréquences [2] ne doutent plus aujourd'hui des lots qu'ils se verront attribuer au terme d'une procédure qui, pourtant, débute à peine ! Bénéficiant de relais politiques privilégiés, ceux-ci ont joué un rôle prépondérant dans l'élaboration de « leur » futur plan ; obtenant par exemple la reconduction de fréquences utilisées illégalement depuis des années, voire même des fréquences à bon confort d'écoute retirées à certaines radios « indépendantes ».

Pour l'essentiel, tout porte donc à croire que les jeux sont déjà faits. À travers une procédure caricaturale qui s'est résumée à un intense lobbying, le Gouvernement semble avoir taillé un plan sur mesures pour les multinationales de l'audiovisuel. Ce n'est pas la lecture de la presse de ces dernières semaines qui nous démentira. On a pu y lire très explicitement comment le MR a défendu les intérêts de Bel RTL et de Radio Contact, le PS ceux du réseau Ciel FM de Guy Mathot et Daniel Weekers (Déficom, ex-directeur de Canal + Belgique)...

Malgré tout, certains réseaux trouvent encore matière à s'indigner et mènent aujourd'hui campagne contre « l'extrême gourmandise » de la RTBF en matière de fréquences. Que leurs inquiétudes soient fondées ou non, venant des principaux groupes qui ont élaboré le plan en sous main, on hésite à qualifier cette démarche de pathétique ou d'indécente. D'autant plus que le déséquilibre qu'ils dénoncent entre secteur public et réseaux privés semble bien futile au regard de l'inégalité créée dans le plan entre réseaux et radios indépendantes...

Les miettes pour les radios indépendantes

En effet, le nouveau plan constitue un très net recul pour les radios indépendantes, dont la situation actuelle est pourtant déjà loin d'être enviable. Alors que certains émetteurs de réseaux sont prévus pour atteindre des puissances dépassant les 10.000 watts, la plupart des fréquences prévues pour les « indépendantes » plafonnent à 100 watts ! Ce sont bien elles, déjà reléguées à des fréquences où le nombre d'émetteurs est plus important et la puissance plus faible, qui feront les frais des marchandages politico-financiers qui ont émaillé la conception du plan de fréquence. Ce sont encore elles qui devront se partager les miettes d'un festin déjà consommé, où d'aucuns ont encore la velléité de s'approprier les rares bonnes fréquences qui leur sont attribuées

pour, au mieux, les « échanger » contre de moins bonnes.

Mais, au fait, qu'entend-on par « radios indépendantes » ? Cette catégorie « fourre-tout », consacrée par le décret audiovisuel de 1997, rassemble un conglomérat de radios aux réalités difficilement assimilables : radios commerciales locales, radios associatives, universitaires, etc.... La seule chose qu'elles ont en commun est la restriction à un seul émetteur !

Radios du 3^e type : « *privées* »... de statut !

Aux premières loges des fréquences menacées, se trouvent les radios du troisième type, dites aussi « associatives », « socio-culturelles » ou « citoyennes ». Radios d'expression libre, de création, universitaires, voix des communautés étrangères et autres, elles ont en commun l'audace, la liberté de ton et un mode de fonctionnement participatif. Loin du conformisme induit par la pression des annonceurs et des régies publicitaires... Pourtant, aucun statut ne différencie ces radios du reste des « *indépendantes* ». Pas de « discrimination positive » pour elles, puisqu'aucun texte légal ne leur reconnaît une quelconque spécificité [3] ! Cette absence de reconnaissance pèse lourd pour les radios du troisième type. Par exemple, c'est au même titre que n'importe quelle radio commerciale qu'elles sont redevables de droits d'auteurs et d'interprètes toujours plus conséquents [4]. De même, elles n'émergent à aucun dispositif de subventionnement dans le champ de l'Audiovisuel. Et ne peuvent pas prétendre à l'aide d'un autre secteur de la Communauté française, puisqu'avant d'être « *non-marchandes* » ou « *d'éducation permanente* », elles sont avant tout considérées comme des « *radios* », « *privées* » comme toutes les autres...

Ni subventions, ni recettes publicitaires, ni tarifs préférentiels... Et pourtant, elles existent !

Les radios du troisième type continuent leur travail de défrichage, de médiation, d'expérimentation et de formation. Ouvertes à l'expression de catégories de la population qui ne sont pas ou peu représentées dans les médias traditionnels, elles se substituent à la mission du service public quant à son obligation de diversité.

Une vision entrepreneuriale

À l'instar de la politique culturelle, on dit souvent qu'il n'y a pas de politique de l'audiovisuel en Communauté française. En réalité, il semble bien qu'il en existe une. En déroulant le tapis rouge aux grands groupes médiatiques, en négligeant les radios indépendantes et en niant la spécificité des radios du troisième type, la Communauté française dessine une vision entrepreneuriale du paysage radiophonique où seuls prévalent les critères économiques : rentabilité, professionnalisation, parts de marché... Ainsi s'annonce la procédure d'appel d'offre. C'est désormais au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), une instance chargée de garantir une « *diversité du paysage radiophonique et un équilibre entre les différents types de radios, au travers de l'offre musicale, culturelle et d'information* », qu'il revient d'examiner les offres déposées par les radios puis de procéder, enfin, à l'attribution des fréquences. Le CSA réussira-t-il à s'affranchir des préférences gouvernementales pour tracer les contours d'un plan de fréquence réellement équilibré par le biais d'une procédure transparente ? Quant à la prochaine majorité gouvernementale, aura-t-elle la clairvoyance de réintégrer la dimension culturelle dans le paysage des radios privées en sortant les radios du troisième type de la précarité ?

C'est aussi un peu à nous tous d'en décider...

• Carte blanche publiée en avril 2005 dans « Le Soir » et « C4 ». Signataires : OSR (Soignies), Radio Air Libre (Bruxelles), Radio Campus (Bruxelles), Radio Hellena (Louvain-la-Neuve), Radio Panik (Bruxelles), Radio Universitaire Namuroise (Namur), Tam Tam Radio (Eghezée) Radio UMH (Mons), Radioswap.net (réseau d'échanges de programmes).

[1] « *Plan de fréquences : les radios associatives tirent la sonnette d'alarme* », carte blanche parue dans « Le Soir » du 17 avril 1999.

[2] Les 6 grands réseaux sont destinés, par ordre décroissant, à Bel RTL, Contact, Ciel FM, Nostalgie, NRJ et Fun.

[3] En 1997, le décret prévoyait bien une vague priorité dans l'attribution des fréquences à des radios « indépendantes à vocation culturelle », ce qui constituait pour les optimistes un semblant de début de reconnaissance. Mais même cette allusion a disparu, en 2003, suite à une réforme du Ministre Richard Miller.

[4] De plus, la répartition des droits facturés aux radios associatives par les sociétés d'auteurs et d'interprètes ne tient pas compte de la spécificité de la programmation des radios associatives. Au final, les artistes dont elles diffusent les œuvres ne sont pas ceux qui en bénéficient puisqu'il s'agit essentiellement d'artistes encore peu connus.

Éducation permanente : l'émergence hors jeu ?

Alors que la Communauté française était jadis reconnue sur la place européenne comme un laboratoire des pratiques culturelles expérimentales, elle n'a pas cessé de se couper du terreau de l'innovation. Non contente de délaisser, depuis des années, des associations qui incarnent une nouvelle vision de l'éducation permanente et d'abdiquer ses responsabilités par rapport au futur de celle-ci, elle est en passe d'appliquer un décret qui sabote toute chance de rénovation du secteur.

Dans sa note d'orientation politique, la nouvelle ministre de la Culture de la Communauté française, Fadila Laanan affirme sa volonté de porter une attention particulière aux formes de cultures émergentes. Cette déclaration intervient au moment où le nouveau décret sur l'Éducation permanente (l'un des budgets les plus importants de la Culture) entre en application, fraîchement réformé par l'un de ses prédécesseurs, Rudy Demotte. Le credo de ce dernier était qu'il est de la responsabilité de la Communauté française d'avoir ce rôle de levier et de faciliter l'émergence d'associations qui appréhendent de nouvelles questions de société et où s'inventent de nouvelles formes d'organisation, d'apprentissage et de résistance.

L'« émergence » est ainsi régulièrement évoquée comme une priorité, sans que l'on prenne jamais la peine de s'accorder sur ce qu'on entend par-là. Qu'est-ce au juste, l'émergence ? Sur le terrain associatif, il est impossible de parler d'un « secteur émergent », tant l'appellation est vague. Par contre, une multitude d'initiatives collectives et citoyennes, aux pratiques diverses et pertinentes face aux changements sociétaux, peuvent légitimement se sentir concernées lorsque « l'émergence » est invoquée. Ces associations peuvent aussi se reconnaître dans l'esprit du décret sur l'Éducation permanente, dont l'objet est le développement de l'action associative visant l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives dans une perspective d'émancipation individuelle...

C'est ce qui arriva en 2002, lorsque M. Demotte entama la réforme de ce décret datant de 1976. Quasi aucune association non reconnue ne fut associée à la « vaste concertation » initiée pour l'occasion. Une cinquantaine d'associations constituèrent une plateforme. Le cabinet Demotte décida de les rencontrer et les mettre au travail. De toutes nos questions et propositions formulées, il n'est resté aucune trace significative dans le décret, ni dans ses arrêtés d'application.

Boiteux sous bien des aspects, le nouveau dispositif est ultracomplexe et fait même l'impasse sur des sujets aussi importants que celui de l'évaluation. Parsemé de zones d'ombre et de contradictions, il devra au minimum être réinterprété avant d'être applicable. Mais à qui sera laissé le soin de cette réinterprétation ?

Pour les associations déjà reconnues, les problèmes d'adaptation sont réels mais ne se posent pas en termes d'urgence : un délai de trois ans leur est accordé pour se conformer aux nouveaux critères. Pour les « petites », les « nouvelles », les « différentes », bref, les « émergentes », le décret ne donne aucune autre perspective de soutien que celle d'être « reconnues », « transitoirement » dans un premier temps. Mais pour elles, la procédure est autrement plus contraignante et les chances d'aboutir quasi inexistantes :

– Le dispositif prévu pour les nouvelles reconnaissances n'est pas adapté à la réalité des associations dites « émergentes ». Les critères – essentiellement quantitatifs – sont souvent inatteignables, à moins de pousser les associations, pour s'y conformer, à modifier radicalement leur structure et la cohérence de leur action culturelle.

– Le système du « sas », réservé aux nouveaux candidats à la reconnaissance, est basé sur des injustices et des incohérences. Ainsi, le volume d'activités (très élevé) requis pour pouvoir prétendre à la reconnaissance, doit déjà être atteint par l'association dans l'année qui précède l'introduction de la demande ! Il doit être ensuite maintenu pendant la période de « reconnaissance transitoire », pendant laquelle les subsides octroyés sont pourtant quatre fois moins importants ! On cherche en vain l'effet de stimulation, l'impulsion au développement des activités, dont aucune progressivité ne semble avoir été envisagée. Par ce système, la Communauté française se montre incapable à soutenir en amont des projets dès leur... émergence.

– L'année 2005 est une année littéralement perdue pour la plupart des associations candidates. Les arrêtés d'application furent approuvés par le gouvernement le 28 avril 2004. La séance d'information sur la nouvelle procédure se déroula le 17 juin, la date de remise des dossiers étant fixée au 30 septembre. Il fallait donc être à la fois avisé, performant, courageux et clairvoyant pour remettre son dossier à temps et dans les formes requises ! Tout cela pour obtenir une réponse en septembre 2005, c'est-à-dire trop tard pour engager des fonds sur l'année en cours si la reconnaissance est accordée. Et trop tard, encore, pour repostuler en 2006 (délai : mars 2005) si elle est refusée.

– L'enveloppe qui sera allouée dès 2005 aux nouvelles reconnaissances reste l'une des grandes inconnues à ce jour. Si les parlementaires se fondent sur le nombre de demandes entrées en 2004 (très petit, vu les conditions) pour déterminer cette enveloppe, elle sera d'emblée peu fournie. Or, l'on sait déjà qu'elle risque de ne pas être suffisante pour la suite, les nouveaux crédits se répartissant prioritairement entre les associations déjà reconnues. Cette première session ne peut donc servir de référence pour l'avenir.

En aucun cas, ce nouveau décret ne peut donc être considéré comme un mécanisme d'impulsion, de soutien ou de développement des associations émergentes. S'il était

question de les encourager, c'eut même été difficile de faire pire ! Comment ces associations pourraient-elles interpréter positivement cette succession d'obstacles qu'on a dressée sur leur chemin ? D'autant que les propositions formulées par certaines d'entre elles semblent avoir gardé toute leur actualité et leur pertinence. Devront-elles attendre 25 ans avant une prochaine réforme ? Ou la Communauté française décidera-t-elle enfin de se doter des moyens nécessaires pour pallier ces carences ?

(1) Carte blanche publiée dans « [Le Soir](#) » du 19 novembre 2004 et dans « C4 ».

Signataires : Agency, AlterEcho, Atelier Graphoui, Ateliers Mommen, Ambassade universelle, Aphraate, Atelier Zorobabel, Les Bains : Connective, Blabla.Express.Org, Blow-Up, Bruxelles nous appartient, Bureau vers plus de bien-être, C4, Centre Nerveux, Cercle culturel Antonio Gramsci, Cinéma Nova, La Cinquième couche, City Mine(d), Collectif sans ticket, Collectif Jaune Orange, Collectifs.net, Constant, Les Corsaires, diSturb, Ecolabus, L'Employé du Moi, Et la bête, La Ferme du Biéreau, Flying Cow, Fréon (Bruxelles), Genres d'à côté, GreFA, Inanna, InSide, Kan'H, Komplot, Magasin 4, Magazins, Matamore Recordings, Moving Art Studio, Parcours Citoyens, Placeovélo, Plus Tôt-Te Laat, Polymorfils, Le P'tit Ciné, Les P'tits Belges, Radio Air Libre, Radio Boudes, Radio Campus, Radio Panik, Recyclart, Rencontres pour Mémoire, Simili-Théâtre, La Souris qui rugit, Souterrain Production, Théâtre Le Café, Théâtre du N-ombr'île, Tilt !, UTIL, Vox, Zelig/Editions du Souffle, La Zone.

Cette Carte blanche est signée par 62 associations socio-culturelles (1)

Les rendez-vous manqués de la réforme de l'éducation permanente

Le nouveau décret détourne l'éducation permanente de sa vocation initiale. Exit la dimension culturelle, l'expression et la créativité pour comprendre le monde et agir sur lui.

Il y a environ un an, Rudy Demotte signifiait que la réforme du décret de 1976 sur l'Éducation permanente permettrait à la Communauté française d'avoir un «*rôle de levier et de faciliter l'émergence d'associations qui appréhendent de nouvelles questions de société et où s'inventent de nouvelles formes d'organisation, d'apprentissage et de résistance*».

Ce jeudi 13 février, ce projet de décret arrive sur la table du Gouvernement de la Communauté française. Nous avons des raisons de craindre que ce nouveau décret achève de détourner l'éducation permanente de sa vocation initiale. À sa lecture, nous découvrons un texte technocratique dans lequel peu de place est donnée à la dimension culturelle, à l'expression et à la créativité des personnes dans leur recherche pour comprendre le monde et agir sur lui. Idées pourtant centrales dans le renouvellement d'une conception de l'éducation permanente. La cause de ce revirement semble principalement due au fait que divers débats auront manqué dans la période d'élaboration du nouveau décret.

– Il y a d'abord l'omniprésente préoccupation de l'emploi qui masque d'autres exigences et notamment l'importance de l'action bénévole ou militante. Certes, il est désormais entendu que le secteur va pouvoir mieux financer ses employés. C'est un acquis important. Mais l'implication politique et culturelle parfois conflictuelle doit être le fait du plus grand nombre et suppose une prise de risque qui ne peut être seulement le

fait de personnes employées qui «éduqueraient» à cela. La tension entre emploi et militantisme, bénévolat, action libre doit donc continuer d'être présente même s'il peut apparaître iconoclaste de refuser le tout à l'emploi lorsque partout l'on entend que le spectre du chômage revient en force.

– La notion d'évaluation n'a pas été pensée. Tout se passe comme s'il ne fallait pas toucher au contenu de ce que produisent les organisations d'éducation permanente, comme si ces contenus et méthodes ne pouvaient faire débat, être remis en questions. L'Etat, cependant, aurait tout intérêt à se donner les moyens d'une évaluation de ses politiques culturelles qui permettent d'imaginer les réorientations essentielles dans un monde en mutation.

– L'impossible transversalité des politiques culturelles en Communauté française ne permet toujours pas de lier art et politique, par exemple, ou rend difficile l'usage d'un médium comme méthode ou technique d'expression culturelle dans le cadre d'un projet d'éducation permanente. C'est comme si l'expression, la créativité, la création même n'avaient aucun rapport avec l'esprit critique et l'émancipation. Comme si dans la vie il n'y avait pas un continuum entre ces termes.

– Il y a enfin ce que nous appellerons la crise de la représentation qui prend une forme particulière avec la constitution des Conseils d'avis. Dans le cas qui nous occupe, une chose est sûre, le Conseil de l'Education permanente n'a pas vu poindre l'émergence de nouvelles pratiques. Mais le principal problème de cette forme de représentation encore colonisée par les «piliers» qui ont tendance à «faire» les politiques, est qu'ils ont une propension à escamoter le débat public et à éloigner un peu plus le citoyen du politique.

II est évident que le contexte où le «gâteau» à partager reste trop petit et que l'on ne devrait pas voir les effets du refinancement de la Communauté française avant quelques années ne contribue pas à ouvrir des débats complexes. Mais le coût de cela est que ce cadre législatif si particulier risque d'opérer une mutation vers un cadre plus proche de la formation socio-professionnelle ou de l'éducation pure. Une mutation qui se concrétiserait sous la forme d'actions organisées par des professionnels et consommées par des publics peu impliqués dans leur conception.

Pourtant ce danger était déjà connu. Sollicitée pour introduire les forums organisés par Rudy Demotte pour *«mettre en débat»* son projet de réforme, la docteur en philosophie Majo Hansotte insistait déjà: *«Un certain nombre d'organisations, en devenant des lieux d'intégration sociale, professionnelle et de résorption du chômage, ont opéré un glissement de mission par rapport à l'exigence première de soutenir et de former des citoyens, de favoriser leur structuration politique et collective».*

C'est dans le coeur du décret qui va être discuté en gouvernement que doivent se trouver les ouvertures qui permettent les impulsions futures. Cependant, vu la difficulté prévisible que le nouveau décret aura à répondre aux situations les plus diverses dont celles dites de l'émergence, vu son manque de souffle, il nous semble nécessaire de créer une «filière» qui permette à ce secteur de se développer avec un peu plus d'ouverture et d'audace.

• Carte blanche publiée dans *« La Libre Belgique »*, 14 février 2003. **Signataires :** Ambassade universelle (Bruxelles), Aphraate (Bruxelles), Aquilone (Liège), Atelier Zorobabel (Bruxelles), Les Bains::Connective (Bruxelles), Blow-Up (Bruxelles), Bruxelles nous appartient (Bruxelles), Bureau vers plus de bien-être (Bruxelles), C 4-D'une certaine gaité (Liège), Campagn'Art (Gouvy), Centre Nerveux (Ottignies), Cinéma Nova

(Bruxelles), City Mine (d) (Bruxelles), Collectif sans ticket (Liège/Bruxelles), Constant (Bruxelles), Les Corsaires (Bruxelles), CPR (Liège), Cube (Bruxelles), La Dissidence (Bruxelles), diSturb (Bruxelles), Editions du Souffle (Bruxelles), En Transformation (Bruxelles), Etablissements d'en Face (Bruxelles), La Ferme du Biéreau (Louvain-la-Neuve), Flying Cow (Bruxelles), Genres d'à côté (Bruxelles), Gramsci / Carlo Lévi (Liège), GReFA (Bruxelles), Inanna (Bruxelles), Information & Citoyennetés (Louvain-la-Neuve/Bruxelles), Kan'H (Bruxelles), Magazines (Bruxelles), Moving Art Studio (Bruxelles), Blabla. Express. Org (Liège), Parcours Citoyens (Bruxelles), Placeovélo (Bruxelles), Plus Tôt-Te Laat (Bruxelles), Polymorfils (Bruxelles), Projection Caliban (Bruxelles), Le P'tit Ciné (Bruxelles), Les P'tits Belges (Bruxelles), Radio Air Libre (Bruxelles), Radio Boups (Bruxelles), Radio Campus (Bruxelles), Radio Panik (Bruxelles), Recyclart (Bruxelles), Rencontres pour Mémoire (Bruxelles), Simili-Théâtre (Ottignies), Souterrain Production (Bruxelles), Témoins oculistes (Bruxelles), Théâtre Le Café (Bruxelles), Tilt! (Bruxelles), Violette & Marguerite (Bruxelles), Vox (Bruxelles), La Zone (Liège)...